

# Le rescrit fiscal

Qu'est-ce-que le rescrit fiscal ?

Un texte fiscal ne vous semble pas clair et vous ne parvenez pas à l'interpréter ? Vous ne savez pas comment votre situation doit être traitée au regard des impôts ?

Le rescrit fiscal est une réponse de l'administration à vos questions sur l'**interprétation d'un texte fiscal** (question de législation), **ou** sur l'interprétation de **votre situation de fait au regard du droit fiscal** (rescrit général). Cette procédure vous est ouverte, que vous soyez un professionnel, un particulier, une association ou une collectivité territoriale.

La procédure concerne tous les impôts, droits et taxes mentionnés dans le code général des impôts (CGI).

Pour plus d'informations :

<https://www.impots.gouv.fr/professionnel/le-rescrit-fiscal>